

LEGENDE :

- limite de propriété
- - -

 limite fiscale (application de la limite cadastrale)
- ▨

 bâtiment
- ▧

 construction légère
- ▩

 mur, muret
- ⊠

 pilastre
- ▬

 grillage
- ▬

 clôture rigide

🌳

 arbre feuillu

🌲

 arbre résineux

xx.xx

 point de niveau

▬

 palissade

▬

 clôture de pâture

▬

 bordure

▬

 caniveau

▬

 bordure d'arrêt

▬

 bordurette

▬

 bord de chaussée

▬

 bord de chemin

▬

 haie

▬

 signe de mitoyenneté / d'appartenance

(X n°XXXX)

 référence cadastrale

TDEP

 Tuyau de descente des eaux pluviales

▬

 fossé, talus

(7A n° 23)

Zone de construction réduite
aux annexes et aux extensions
inférieures ou égales à 10m²
(emprise au sol)

(ZA n°87)
Contenance
cadastrale=23a69ca

(ZA n°88)
S=133m²

(ZA n°86)
S=1204m²
Teinte bleue

(ZA n°85)
S=1654m²
Teinte jaune

(ZA n° 63)
Commune de ESCOBECQUES

DELIMITATION :

A à I : limites définies suivant le plan de division dressé par le Cabinet FILEZ&CAU, Géomètres-Experts, le 29/01/2002 (réf. : 7364 Escob.01; DA n° 101K).
Le point J est aligné sur la limite DE
Le point K est aligné sur la limite FG

Planimétrie : Système RGF CC50
(détermination par G.P.S.)
Nivellement : Système NGF (IGN 69)
(détermination par G.P.S.)

SELARL Antoine Estadieu - 5bis rue Armand Carrel 59000 LILLE
Tel 03.20.85.10.00 - Email : aestadieu@nordnet.fr

A	09/05/2023	Relevé des lieux
B	16/05/2023	Etablissement du plan "de division et de bornage" provisoire
C	05/10/2023	Bornage
D	11/10/2023	Nouveaux numéros cadastraux (DA n°124)
E	17/10/2023	Etablissement du plan de division provisoire de la parcelle ZA 74
F	16/02/2024	Nouveaux numéros cadastraux (DA n°125E)
G	28/02/2024	Bornage complémentaire ("accès")